



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation des REP et REP+ dans l'académie de Guadeloupe

Question écrite n° 12170

Texte de la question

Mme Danièle Obono attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation de l'académie de Guadeloupe. Son ministère a publié le 4 juillet 2018 une liste actualisée des établissements classés REP et REP+. Malheureusement, l'académie de la Guadeloupe demeure le grand absent de ces dispositifs qui permettent d'améliorer largement les conditions d'enseignement grâce aux moyens supplémentaires alloués. À titre de comparaison, suite au mouvement social de 2016, l'académie de la Guyane avait obtenu le classement de toute l'académie en REP+. Or la situation socio-économique en Guadeloupe est tout à fait comparable à celle de la Guyane, sinon pire selon de nombreux indicateurs (nombre de familles monoparentales, chômage des 18-24 ans, grossesses précoces...). Pourtant, seulement trois petits établissements y sont classés REP+ et bénéficient donc de moyens permettant une prise en charge pédagogique et éducative optimisée. Elle souhaite savoir quel rattrapage il envisage pour l'académie de la Guadeloupe afin rétablir de l'équité entre les territoires et l'égalité des chances pour tous les élèves.

Texte de la réponse

En 2014, avant l'élaboration de la nouvelle carte de l'éducation prioritaire, 12 réseaux d'éducation prioritaire (REP) composaient la carte de l'éducation prioritaire en Guadeloupe : 3 réseaux « ECLAIR » (écoles, collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite), 3 réseaux de réussite scolaire (RRS) 6 RRS non zones d'éducation prioritaire (ZEP) (c'est-à-dire des réseaux où les enseignants ne touchaient pas d'indemnités). La révision de la géographie prioritaire, entrée en vigueur à la rentrée 2015, a permis une meilleure adéquation de la cartographie avec les difficultés du territoire : 3 REP+ (réseaux d'éducation prioritaire renforcés), 12 REP (réseaux d'éducation prioritaire) composent dorénavant la carte de l'éducation prioritaire soit 15 collèges et 86 écoles. La Guadeloupe a donc bénéficié de réseaux supplémentaires. Une attention soutenue est apportée non seulement aux REP+, mais également aux REP puisque le dédoublement (ou la coprésence de deux enseignants) dans les classes de CP et de CE1 de toute l'éducation prioritaire est particulièrement bien développé en Guadeloupe. À la rentrée 2018, les classes de CP en REP+ et de REP ont été dédoublées et le dédoublement des CE1 en REP+ et en REP est bien avancé. La politique d'éducation prioritaire est adossée au principe de l'allocation progressive des moyens. Cette attribution de moyens supplémentaires adaptée au profil des écoles et établissements, indépendamment de toute labellisation, permet par exemple de faire évoluer les taux d'encadrement et de faciliter ainsi le développement de pratiques et organisations pédagogiques adaptées aux besoins des élèves. En Guadeloupe, le pourcentage d'élèves issus des catégories sociales les plus défavorisées était (à la rentrée 2017) de 62,3 % en REP+, de 50,9 % en REP et de 39,8 % hors éducation prioritaire. Des chiffres en cohérence avec la moyenne nationale. A de multiples égards (isolement géographique, difficultés à recentrer des personnels, etc.), la situation guyanaise est très spécifique. D'ici la rentrée 2020, la carte de l'éducation prioritaire sera à nouveau revue et la situation des établissements réexaminée afin de tenir compte des évolutions de contexte et d'opérer, dans un contexte budgétaire contraint, les rééquilibrages interacadémiques qui s'avèreraient nécessaires.

Données clés

Auteur : [Mme Danièle Obono](#)

Circonscription : Paris (17^e circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12170

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : [Éducation nationale](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 septembre 2018](#), page 8172

Réponse publiée au JO le : [25 décembre 2018](#), page 12138